

Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR24.17PR

concernant

une demande d'un crédit d'investissement de CHF 300'000.- pour financer le déploiement d'un système de gestion des actifs basé sur la donnée pour les infrastructures gaz et électricité (Asset Management)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 20 août 2024.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Pascale FISCHER, Nadia RYTZ, Olivier DI PRINZIO, Guillaume GUENAT, Jacques LEVAILLANT, Marc NICODET, M. Bart WIND et du soussigné, désigné président.

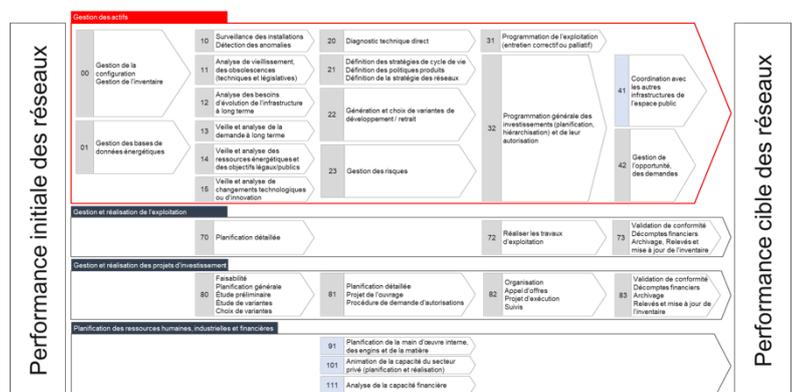
La délégation municipale était composée de Mesdames et Messieurs Benoist GUILLARD, Municipal, Jean-Michel GERMANIER, Chef de service, Diego SANCHEZ GOULD, Responsable département systèmes d'informations et finances, Christophe DELAY, Chef de projet senior. Nous les remercions pour...

1. Préambule et contexte général :

- Le SEY a exposé la nécessité de moderniser la gestion des infrastructures énergétiques de la ville afin de répondre aux défis posés par la transition énergétique.
- La mise en place d'un système de gestion des actifs conforme à la norme ISO 55000 a pour objectif d'optimiser les coûts d'investissement (CAPEX) et les coûts opérationnels (OPEX) sur les réseaux de gaz et d'électricité.

2. Processus de gestion des actifs :

- Un processus structuré, incluant la planification générale des actifs, la maintenance, et la modernisation des infrastructures, a été présenté.
- La présentation a souligné l'importance de l'utilisation des données en temps réel pour une gestion proactive et efficace des actifs.



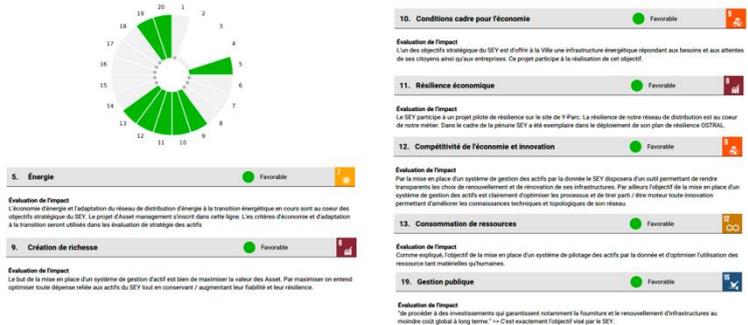
3. Optimisation des coûts et gains attendus :

- Le système permettra d'optimiser les coûts sur l'ensemble du cycle de vie des infrastructures.
- Les principaux gains incluent une meilleure gestion financière, la prolongation de la durée de vie des infrastructures, et une prise de décision plus éclairée.

4. Développement durable :

- Le projet est en ligne avec les objectifs de durabilité de la Ville d'Yverdon-les-Bains et a fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de la démarche « Boussole 21 », en collaboration avec le Bureau de la durabilité.

Évaluation "Boussole 21" réalisée en coopération avec le Bureau de la durabilité :



5. Financement :

- Le projet est estimé à 300'000 CHF, avec une ventilation claire des coûts : 285'000 CHF pour les prestations de support et 15'000 CHF pour l'infrastructure logicielle. Les charges annuelles d'investissement s'élèveront à 62'250 CHF, comprenant les amortissements, les frais d'entretien et les intérêts.

Conclusions :

La commission, après avoir étudié les différents aspects techniques, financiers, et stratégiques du préavis PR24.17PR, recommande l'adoption de la proposition de la Municipalité. Le projet de mise en place d'un système de gestion des actifs pour les infrastructures gaz et électricité a été jugé essentiel pour moderniser les réseaux et améliorer leur gestion dans le cadre de la transition énergétique.

De plus, la commission tient à exprimer ses remerciements sincères aux équipes du SEY pour leur travail rigoureux et leur implication dans la préparation de ce projet. Leurs efforts permettent à la Ville d'Yverdon-les-Bains de rester à la pointe de l'innovation en matière de gestion des infrastructures énergétiques.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions de ce préavis.

Yverdon-les-Bains, le 17.09.24

Kevin Delay